

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2020

L'an deux mil vingt le 11 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 4 février se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Muriel PEDEMAS, Patricia CHEDANE, Nadia BOUTIMAH, Christelle PROVOST, Annick MOIREAU,

Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Dominique JODEAU, Thibaut ROBERT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) : Madame Nicole HERBRON, Messieurs Didier CHOUTEAU, Olivier CALUT,

Absent(es) non excusé(es) : Madame Patricia RICHARD-BEZANNIER, Monsieur Jean-Claude CROISIER,

Pouvoir(s) : Madame Nicole Herbron a donné pouvoir à Madame Annick Moireau

Monsieur Didier Chouteau a donné pouvoir à Madame Carole Heulot

Monsieur Olivier Calut a donné pouvoir à Madame Muriel Pédemas

Secrétaire de séance : Madame Betty Boudier élu(e) à l'unanimité

Ouverture de la séance 20h

Point n°1 Objet : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2019 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 décembre 2019, Adopté à l'unanimité

Point n° 2 Objet Demande de subvention Régionale au titre du Contrat de Développement Métropolitain pour le projet de la construction d'un restaurant scolaire : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve le plan de financement de ce projet, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention régionale dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) et autorise Monsieur le Maire ou son Délégué à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 3 Objet Approbation du compte de gestion 2019- budget Commune : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion budget commune 2019, tel présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°4 Objet Approbation Compte Administratif Commune 2019 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Vernet, Adjoint aux Finances, qui a obtenu la majorité des suffrages et qui accepte la présidence. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte-administratif budget commune 2019, tel présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté par 12 voix, 2 abstentions

Point n° 5 Objet Affectation des Résultats 2019 – budget commune : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire 0 € de déficit d'investissement 2019 à l'article R001 du budget 2020, d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2019 de 3 023 493.46 € en recette de fonctionnement, article R002 du budget 2020, d'approuver l'affectation des résultats 2019 du budget commune, tel présentée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. Adopté par 14 voix, 2 absentions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Samuel CHEVALIER



Maire de Ruaudin